

Le Temps

I. Le Temps. 1930-05-21.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Le Salon des artistes français

LA SCULPTURE

Comment une école de sculpture s'étoile
Comment elle refleurit

En art, les idées justes cheminent beaucoup plus lentement que les fausses, — et cela se connaît aisément. Les premières sont toujours le fruit de patientes et lentes réflexions, les secondes sont importées par la mode, dont le courant est irrésistible. Celle-ci est partie hors-sauteaux. Dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, une mode, provoquée par les fouilles d'Herculanum et de Pompéi, a remis l'antiquité en honneur. Sous son influence, notre architecture s'est rajeunie et renouvelée, notre peinture et notre sculpture, à de rares exceptions près, se sont stérilisées. Sous le second Empire, nouvelle mode. Sculpteurs, architectes et peintres se sont engoués de la Renaissance italienne. L'Opéra, de Charles Garnier, la seule œuvre vraiment originale que l'architecture française ait produite sous Napoléon III, doit beaucoup à cette influence; les peintures dont Paul Baudry a revêtu les voûtes du grand escalier et du foyer de l'édifice sont d'un italienisme charmant, mais insufficientement imprégné du suu français; Paul Dubois, enfin, dans son *Chanteur florentin*, s'est inspiré encore davantage des sens décalés et de la grâce du *cinqo cento* italien.

Si l'influence s'était bornée là, il n'y aurait eu que demi-mais. Mais le succès du *Chanteur florentin* avait été tel que les imitateurs suivirent en foule et que la sculpture française, détournée de la voie expressive, prit une allure nettement décorative. Un idéal de grâce mièvre et d'adroit et fin maniériste se substitua à l'idéal robuste et sobre d'un Rude, à l'idéal de vie ardente d'un Carpeaux. La guerre de 1870 accentua cette erreur. Les commandes de monuments commémoratifs alignèrent pendant vingt ans nos sculpteurs et, pendant les dix années qui suivirent, le mal, loin de s'atténuer, empira. Les *Triomphes de la République* qui s'élevèrent dans toutes nos grandes villes, et dont le seul vraiment sculptural, en dépôt de son emphase et de ses allégories par trop usagées, fut celui que Dalou ériga sur la place du Trône, à Paris, entraînèrent nos statuaires à une débauche continue de travaux exécutés dans un style purement décoratif.

Or, en sculpture, qu'est-ce qu'un style purément décoratif, sinon une formule redondante qui se reproduit, au lieu de se traduire en constructions serrées et en volumes robustes, s'exprimant par des arabesques sinuuses et des contours élégants qui n'enferment le plus souvent qu'une viande creuse?

Ces monstres, dans nos ateliers, alternent avec des figures isolées traitées suivant les mêmes principes et aussi maigres dans leur exécution qu'ingénieusement manierées dans leurs lignes. Dans la rétrospective consacrée au Salon à l'œuvre d'un artiste plus estimable, Béguin, vous trouverez un *David vainqueur*, une *Charmense*, et quelques autres pièces du même style, qui raviront à leur apparition, non seulement le grand public, mais l'élite, mais dont les qualités sont celles de la petite sculpture, non de la grande. Réduites à un format très modeste, elles sont la grâce même; en grand, elles sonnent faux et nous crispent.

Imaginez l'effet que doit produire sur les représentants de cet art abâtardí, où le souci de la vie expressive et d'une sévère construction tenait si peu de place. *L'Age d'airain*, de Rodin, quand il tombe comme un bolide au Salon de 1877. A plus forte raison l'apparition de son *Saint Jean* et de ses *Bourgeois de Calais* dut-elle les médusier. Quel miroir de l'élegance! se dirent-ils en toute sincérité. Quelle vulgarité! quel défi aux traditions les plus saintes!

Et l'Institut — car ces gens faisaient partie presque tous de l'Académie des beaux-arts.

L'Institut, ainsi provoqué, se défendit. Sans doute, il ne pouvait empêcher Rodin d'exister et d'accumuler, à mesure qu'il avançait dans la vie, les chefs-d'œuvre, mais il pouvait empêcher la jeunesse, puisque l'Ecole nationale des beaux-arts, en somme, dépendait de lui et qu'il juge sans appel les plus sérieux de ses concours, ceux du prix de Rome. Il ne s'en fit pas scrupule, et il continua, bien après l'heure où Rodin entra vivant dans la gloire, à vilenement le malice et à proscrire, dans les ateliers de sculpture de l'Ecole, tout travail inspiré de ses méthodes et de sa passion exclusive pour le vrai.

Étonnez-vous maintenant que la statue de France ait mis un temps si long, je ne dis pas à se relever de ses ruines, mais à comprendre qu'elle avait fait fausse route et à tenir le redressement nécessaire. L'Institut ne badinait, en effet, ni avec ses élèves, ni

Chronique

LE JEU DES PORTRAITS

Chez les Viardot, à la fin du second Empire, on jouait aux portraits. Au haut d'une bande de papier, quelqu'un dessinait une figure. Quel était le caractère, le tempérament, l'état du personnage représenté? L'un écrivait son avis au-dessous du dessin; ce jugement une fois masqué par un pli du papier, un autre écrivait le sien, et ainsi de suite. On dépliait ensuite la bande et on comparait les diagnostics. Le jeu est divertissant; il devenait un document pour la postérité, du fait que Tourguenev était parmi les joueurs.

Nombre de ces bandes ont été conservées. M. André Mazon en cite plusieurs dans son récent inventaire des papiers de Tourguenev qui appartiennent aujourd'hui aux petites-filles de Pauline Viardot. Son ouvrage reproduit quelques-uns des dessins qui servaient de thèmes. Il a choisi ceux où le jugement du romancier russe, d'une écriture fort reconnaissable, suit immédiatement la figure. Il conjecture, sans l'affirmer, que, dans ce cas, le dessin est peut-être de Tourguenev. Il y a cependant une difficulté qui est l'inégalité valeur des dessins. L'un d'eux, numéro VII, est certainement de la main d'un artiste. Il représente un vieux professeur au nez bulbueux, la ganache en avant, le tête dans les épaulas; la fermeté du trait, le sens des volumes, l'équilibre des courbes opposées, la franchise du parti démontent un peintre. Au contraire, le croquis numéro X, qui représente, dans l'interprétation de Tourguenev, un officier qui n'a pas eu d'avancement, est d'une mollesse d'amateur. L'œil n'est pas en place, la figure ne vit point, le rapport des volumes est inhume. C'est une graphie, non un dessin. Il est impossible que ces deux portraits soient de même auteur. Et comme les raisons qui les font attribuer à l'auteur de *Pères et fils* sont aussi bonnes pour l'un que pour l'autre, il est probable qu'ils ne sont de lui ni l'un ni l'autre.

On serait curieux de voir toute la bande déroulée et lire les jugements que les hôtes de Pauline Viardot portaient sur les profits qu'ils devaient déchiffrer. Tout le monde sait que Pauline Viardot était la fille du fameux Garcia et la sœur de la Malibran. Toute cette famille était douée de fantaisie. Le vieux Garcia, admirable professeur de chant, avait un perroquet qui, à force de l'entendre, exécutait les roulades avec une perfection émouvante. « Ecoutez-le, disait Garcia à ses élèves, et faites comme lui. » Les Viardot habitaient à Paris un hôtel rue de Douai, et en Seine-et-Marne le château de Courtauvel. Tourguenev fut leur hôte pendant trente ans. « Je n'avais que quatre ans, écrit la fille de Pauline, Mme Hérité, lorsque Tourguenev vint s'installer chez nous, dans l'hôtel familial de la rue de Douai, où, au second étage, fut aménagé à son intention un appartement de quatre pièces comprenant une bibliothèque, un cabinet de travail, un salon et une chambre à coucher. Ce qui me frappa tout de suite en lui, ce fut son impeccable tenue, la recherche de sa toilette et l'odeur d'eau de Cologne qui se dégagait de sa personne. »

Les souvenirs de Mme Hérité nous font connaître la vie à Courtauvel. Elle était assez gai. Un soir, Tourguenev, en montant se coucher, trouva dans son lit une femme coiffée d'un bonnet de nuit et qui tournait le dos. Comme une vieille tante qui habitait la maison s'était retirée en se plaignant d'une migraine, il crut qu'elle s'était trompée de chambre. Il s'approcha doucement. Chose horrible: la vieille dame, son bonnet, avait un museau d'ours. Le lendemain, après plus d'une plaisanterie sur son aventure, il partit pour la chasse. En rentrant, il vit, étendue sur le canapé du salon, la même boude femme, toujours le dos tourné. « Ah! non, dit-il, ça ne prend plus. » Cependant, quelqu'un lui demanda de raconter la scène de la veille. Pour mieux l'expliquer, il vint au canapé et lui dépeignit le drame; il emprunta des éléments, des traits: « les lèvres comme celles de Didi, mais pas belle gaffe. Pauline Viardot avait pris la place de l'ours. Une autre fois, tandis que Tourguenev dormait, les meubles de sa chambre, tirés par des ficelles qui passaient sous la porte, se mirent à danser. Tels étaient les plaisirs innocents de nos pères. »

Le programme d'une représentation à Courtauvel du *Mariage de Figaro*. Pauline faisait le personnage de Suzanne; Tourguenev était Almaviva et Gounod était Figaro. Le rôle de Chérubin était tenu par la petite Louise et celui de Basile par sa grand-mère Garcia; qui aurait cru que ce sombre personnage, hypocrite et rusé, était une dame de soixante-dix ans? Le prix des places était fixé à une pomme de terre, que chacun allait déterminer dans le jardin. Dans le public du « Théâtre des Pommes de terre », on voyait George Sand, Jules Simon, Rose Chéri, Emile Augier, Saint-Saëns, Ponsard, Berlioz, Henri Martin. Qui, vraiment, il vaudrait de publier les caractères qu'ils ont tracés, peut-être sous des figures d'Ary Scheffer.

A la fin du second acte, le jeu des portraits a continué de se dérouler. Mme Hérité, lequel n'est autre qu'un personnage vrai, Karatéva. A ce portrait peint au vif, Tourguenev va opposer le portrait imaginé de l'homme d'action, Karanov. A ce couple, il ajoutera un second couple, pareillement contrasté, l'artiste et l'homme pratique, Choublin et Kournatovski. Un troisième couple, de deux jeunes filles, l'une indépendante, l'autre bourgeois, vient faire vis-à-vis. « Le jeu, dit M. Mazon, se people de personnages comme un quadrille de danseurs. »

Ces personnes ne peuvent guère se trouver dans un équilibre si parfait qu'aucune action ne s'engage. Il suffit pour les mettre en mouvement d'un léger dynamisme sentimental, accentué souvent par une inégalité sociale,

ce que Tourguenev a composés sont de bonnes charges, sans prétention, comme il convenait à ces soirées de joyeux propos, mais ces charges sont souvent remplies de fantaisie et de malice. Sous le croquis d'un garçon joufflu, bien coiffé, à l'air poli et ingénue, le romancier écrit: « Jeune fils d'épicier riche. Il n'est pas malgré son air niais, a un certain humour goguenard, mais en somme intelligence étroite, éducation vulgaire. Ils sont quatorze frères et sœurs. Il porte des souliers, de gros bas blancs et des pantalons en drap trop courts; il a les mouvements assez drôles et une voix de polichinelle. Il n'est pas méchant, mais c'est tout. Il voudrait jouer de la roulette. »

M. Mazon ne met pas sous nos yeux — et donc c'est dommage! — la figure qui a mérité cette fiche: « Archevêque honnête homme, poli, onctueux, moral et un peu ennuyeux. Très aimé et très respecté dans son diocèse. Est d'une très bonne famille et a des manières affables et non sans grandeur. Aime à dire: « Mon enfant, ma belle enfant. » A des infirmités ridicules qu'il supporte avec douceur. »

On imagine un prélat avec un grand nez un peu triste, des yeux bleus lavés, une bouche bien dessinée, mais limitée entre des plis tombants. Est-ce bien vrai? Cet archevêque ne sera-t-il pas, au contraire, poupin, avec des yeux noirs, un bon sourire et des joues d'enfant? Il y a plusieurs figures pour un caractère, et plusieurs caractères pour une figure.

Tourguenev décèle ainsi, dans les dessins soumis à son étude, un banquier de Francfort gluant, galant, parfumé de musc et dont les pieds sont bousouis; un poète fier, rancunier, emphatique et véritable à la fois, chef de file, mais sans idées; un rejeton du faubourg Saint-Germain lombé dans l'abrutissement et qui finira fou; un viseur employé à profil creux qui sent la décomposition, a des mains rouges comme des betteraves, mais a ressentit une fois une grande passion; une demoiselle de compagnie qui mourra jeune et qui aime les robes à carreaux; un parasite, un égoïste, un maginon, un imbécile goguenard, que sais-je encore? tout un peuple de personnages de roman.

Et, en effet, M. Mazon nous apprend que Tourguenev composait ses romans à partir d'un certain nombre de portraits de cette sorte. Les manuscrits montrent la genèse de plusieurs nouvelles. Le début est une liste des personnes, avec la date de leur naissance.

Au verso du titre d'*'Etrange histoire*, un officier qui n'a pas eu d'avancement, est d'une mollesse d'amateur.

Le général Pershing et M. Walter E. Edge sur l'ancien front de combat

La présence du conseil a fait, hier soir, la communication suivante :

M. André Tardieu, président du conseil, assisté de MM. Germain-Martin, ministre du budget, Fernand David, ministre de l'agriculture, François-Poncet, sous-secrétaire d'État de l'économie, Robert Sérot, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, Roux, directeur des services scientifiques de l'agriculture, Escallier, directeur général des contributions indirectes, Haguenaïn, directeur du contrôle des récises, a reçu, ce matin, une délégation de la viticulture métropolitaine, composée du président d'honneur de la Fédération des associations viticoles régionales de France et d'Algérie et des délégués des associations d'Alsace, de Bourgogne, du Centre, de l'Ouest, de Champagne, des Charentes, de la Gironde, du Midi, de Monbazillac, de la Côte d'Or, des côtes du Rhône et du Sud-Ouest.

Le président du conseil et les ministres ont reçu une délégation de viticulteurs d'Algérie, composée du président de la Confédération des viticulteurs algériens et des délégués des associations des trois départements algériens et des représentants de chaque des départements.

Le président du conseil a exposé aux deux délégués les dispositions que le gouvernement a l'intention de soumettre aux Chambres, en addition à la loi sur la délimitation des vignobles de la Corse, en particulier à l'égard de la viticulture métropolitaine.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été adopté par les délégués, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par l'Assemblée nationale, a été approuvé par l'Assemblée nationale.

Le décret sur la délimitation des vignobles de la Corse, qui a été approuvé par